



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2016

Du 01 janvier au 31 décembre 2016

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr



DECISION DU PRESIDENT

Vu l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

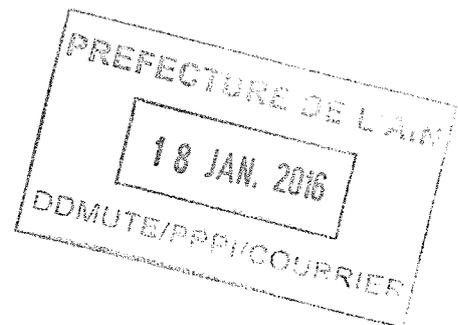
Vu la délibération N°CS2014-07-02 en date du 2 juillet 2014 donnant délégation du comité au président

DECIDE

D'engager une étude de diagnostic agricole et l'élaboration de l'état 2016 de l'urbanisation du SCot Val de Saône-Dombes

De signer une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain pour la réalisation de cette étude, dont le coût s'élève à 36 008,40 € HT, soit 43 2010,08 € TTC

A Jassans-Riottier, le 12 janvier 2016



Le Président
Jean-Claude DESCHIZEAUX

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 18h30

L'an deux mille seize, le dix février à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016** :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Débat d'orientation budgétaire

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Marie-Monique THIVOLLE est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose à l'assemblée que depuis la loi de l'aménagement du territoire de 1992, la procédure d'élaboration du budget dans les syndicats dont au moins une commune a plus de 3 500 habitants commence par un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Un état des dépenses engagées depuis 2011 est présenté et joint à la présente délibération. Un état prévisionnel estimatif pour 2016 est exposé et commenté pour définir les dépenses pour cette année et estimer la contribution des EPCI.

LE COMITE SYNDICAL,

Entendu l'exposé du Président,

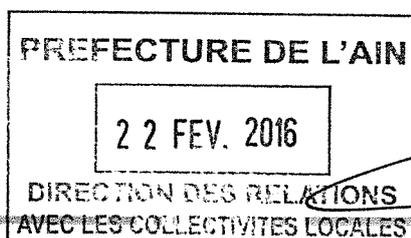
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE ACTE** de la tenue du débat des orientations budgétaires pour 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 10 février 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier

Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr

www.scot-saonedombes.fr

Téléphone : 09 64 20 70 32

Télécopie : 04 74 09 06 54

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

22 FEB. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEB. 2016

FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES					
	2011	2012	2013	2014	2015	PREVISIONS 2016
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						
Charges à caractère général	12 378,83	18 013,11	28 695,00	17 248,88	20 319,41	20 600,00
Etudes	0,00	0,00	12 000,00	0,00	5 850,00	6 000,00
Honoraires	0,00	0,00	0,00	3 456,00	3 000,00	0,00
Divers (fournitures, location, maintenance, déplacements, etc)	12 378,83	18 013,11	16 695,00	13 792,88	11 469,41	14 600,00
Charges de personnel	53 386,17	43 704,05	43 175,30	43 116,76	43 455,77	50 900,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 054,19
Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 800,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 683,52	17 291,53	15 995,43	16 837,43	16 837,47	5 185,06
Autres charges de gestion courante	15 672,19	15 680,44	17 198,39	10 993,56	14 697,67	18 600,00
Indemnités	9 433,00	9 434,49	6 736,26	4 714,34	8 591,48	9 500,00
Agence d'urbanisme	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	7 500,00
Dont AEU	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
Divers (frais de mission, cotisation retraite, adhésion Fedé Scot, etc)	1 239,19	1 245,95	1 462,13	1 279,22	1 106,19	1 600,00
Charges financières	100,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES	98 274,52	94 689,43	105 064,17	88 196,63	95 146,82	143 139,25
	RECETTES					
	2011	2012	2013	2014	2015	PREVISIONS 2016
Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)						
Excédent d'investissement repris au cpte de résultat	-40 741,81	19 856,47	38 922,46	17 024,16	76 893,88	73 313,88
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 820,80	0,00	0,00	0,00	0,00	812,17
Dotations, subventions et participations	115 998,80	113 755,12	83 165,82	148 066,35	87 874,15	69 013,20
Participation EPCI	115 998,80	103 755,12	76 165,82	88 066,35	87 874,15	69 013,20
DGD	0,00	10 000,00	7 000,00	60 000,00	0,00	0,00
Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	3 044,00	0,00
TOTAL RECETTES	118 077,79	133 611,59	127 088,28	165 090,51	168 624,20	143 139,25

2015 - Autres produits de gestion courante : Remboursement frais d'avocat

Nombre de communes	37	37	37	36	34	34
Nb d'habitants	61 052,00	61 759,00	62 431,00	56 817,00	56 693,00	57 511,00
Cotisation des EPCI / habitant	1,90	1,68	1,22	1,55	1,55	1,20

INVESTISSEMENT

	DEPENSES					PREVISIONS 2016
	REELLES					
	2011	2012	2013	2014	2015	
Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 820,80	0,00	0,00	0,00	812,17	812,17
Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 239,63
Immobilisations incorporelles	6 081,66	0,00	3 414,58	0,00	709,20	121 500,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 383,03	0,00	0,00	0,00
Opérations sous mandat (charge pour SCoT de la Dombes)	0,00	0,00	0,00	0,00	472,80	0,00
TOTAL DEPENSES	48 902,46	0,00	5 797,61	0,00	1 994,17	125 551,80

	RECETTES					PREVISIONS 2016
	REELLES					
	2011	2012	2013	2014	2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement	42 820,80	10 601,86	30 400,39	41 540,21	63 250,64	78 566,74
Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 800,00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	16 683,52	17 291,53	15 995,43	16 837,43	16 837,47	5 185,06
Dotations, fonds divers et réserves	0,00	2 507,00	942,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00	4 873,00	0,00	0,00
Opérations sous mandat (refacturation SCoT Dombes)	0,00	0,00	0,00	0,00	472,80	0,00
TOTAL RECETTES	59 504,32	30 400,39	47 337,82	65 250,64	80 560,91	125 551,80

Orientations 2016 :

Investissement :

Immobilisations incorporelles : 45 000 € provisionnés pour l'étude agricole ; 76 500 € provisionnés pour le démarrage de l'étude de révision du SCoT

Fonctionnement :

Augmentation de la rémunération de la chargée de mission. La proposition inscrite au budget passe toutefois de 37 000 € à 35 000 €

Une mission d'AMO de l'agence d'urbanisme : accompagnement des syndicats mixtes des SCoT de la Dombes et Val de Saône-Dombes dans le cadre des études lancées en 2016.

Hausse de la cotisation agence d'urbanisme (modification des statuts de l'agence)

→ Il est proposé de fixer la participation des EPCI membres du syndicat à 1,20 € par habitant, (rappel cotisation 2015 : 1,55 € par habitant)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Approbation du compte
administratif 2015

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Richard SIMMINI est élu secrétaire de séance.

Jean-Claude AUBERT est élu président de séance.

LE COMITE SYNDICAL,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AUBERT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 qui a été dressé par Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

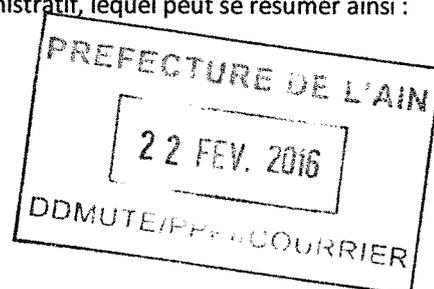
- **Approuve** le compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

22 FEV. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016



Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents	Déficit	Excédents
Résultats reportés		76 893,88		63 250,64	-	140 144,52
Opérations de l'exercice	- 95 310,32	91 730,32	- 1 994,17	17 310,27	- 97 304,49	109 040,59
TOTAUX	- 95 310,32	168 624,20	- 1 994,17	80 560,91	- 97 304,49	249 185,11
Résultats de clôture		73 313,88		78 566,74	-	151 880,62
Restes à réaliser	-		-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	73 313,88	-	78 566,74	-	151 880,62
RESULTATS DEFINITIFS	-	73 313,88		78 566,74		151 880,62

- **Constate** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 10 février 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016 :

- *Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- *Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :*
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » :*
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- *Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- *Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :*
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- *Communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » :*
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- *Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :*
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- *Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalarnonne » :*
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Approbation du compte de gestion 2015

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

22 FEV. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 du syndicat mixte Val de Saône Dombes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer en écriture.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

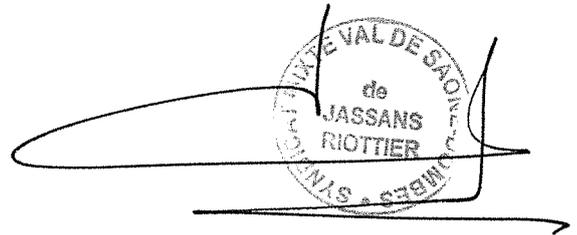
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2015, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **STATUE** sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** que le compte de gestion du syndicat mixte Val de Saône Dombes, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 10 février 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016** :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Affectation du résultat

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

LE COMITE SYNDICAL,

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat et, constatant celui-ci fait apparaître un excédent de fonctionnement de **73 313.88 €**.

Décide d'affecter, à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme suit :

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

22 FEV. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016



AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement	-	3 580 €
<u>A Résultat de l'exercice</u>		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+	76 893.88 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)	+	73 313.88 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		
D 001 (besoin de financement)		0,00 €
R 001 (excédent de financement)	+	78 566.74 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement		0,00 €
Excédent de financement (1)		0,00 €
Excédent de financement F affecté au compte 001	= D+E	+ 78 566.74 €
Affectation = C		
	= G+H	0,00 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		+ 73 313.88 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 10 février 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Approbation du BP 2016

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, présente le budget primitif 2016, que chacun a reçu avec sa convocation, et explique le détail de chaque compte budgétaire, en fonctionnement et en investissement.

Il s'équilibre :

En Fonctionnement : En dépenses et en recettes à **143 139.52 €**

En Investissement : En dépenses et en recettes à **125 551.80 €**

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 du syndicat mixte val de Saône Dombes, comme énoncé ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi n° 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

22 FEV. 2016

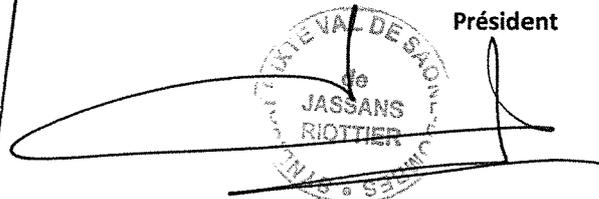
Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 10 février 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Contribution des
collectivités membres
pour 2016

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34
Présents : 21
Pouvoirs : 2

Monsieur le président informe l'assemblée que suite au vote du budget primitif 2016, il y a lieu de définir la participation des communautés de communes pour l'année 2016.

Il propose, afin d'équilibrer le budget, de fixer la participation à **1.20 € par habitant**.
Un appel de cotisation sera fait dès le vote du budget.

LE COMITE SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de fixer la contribution des collectivités membres à **1.20 € par habitant pour l'année 2016**.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Massieux, le 10 février 2016

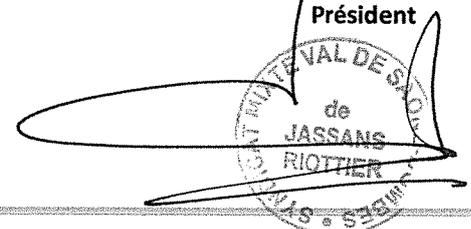
Jean Claude DESCHIZEAUX
Président

Le Président soussigné, certifie
que cette délibération a été rendue
exécutoire conformément aux
dispositions de la loi du
02.03.1982, modifiée et complétée
par la loi du 22.07.1982 et
adressée à M. le Préfet de l'Ain
le :

22 FEV. 2016

Elle a été affichée au siège du SM
Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016** :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Indemnités de secrétariat et comptabilité

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, propose l'assemblée de modifier l'indemnité de Madame Martine DURNERIN-MARTINENGO, comptable du syndicat mixte.

Il propose de fixer son indemnité à 1500 euros brut par an, à compter de l'année 2016.

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer l'indemnité annuelle de Martine DURNERIN-MARTINENGO à **1500 euros brut par an**.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

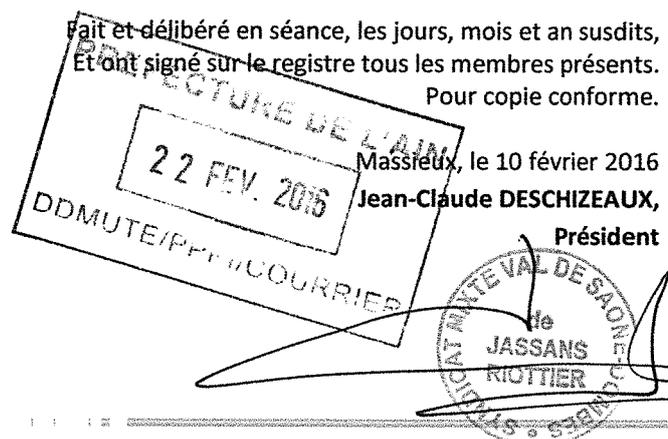
22 FEV. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Massieux, le 10 février 2016
Jean-Claude DESCHIZEAUX,
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32

Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier

Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr

www.scot-saonedombes.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Avenant N°2 au contrat de la
chargée de mission :
rémunération

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, expose que la délibération en date du 13 décembre 2013 a fixé la rémunération de la chargée de mission à l'indice brut 607 du grade d'Ingénieur Territorial et qu'il s'agit d'autoriser le président, par la présente délibération, à signer l'avenant au contrat de travail portant cette rémunération à l'indice brut 750 du grade d'Ingénieur Territorial, à compter du 1er mars 2016.

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer la rémunération de la chargée de mission à l'indice brut 750 du grade d'Ingénieur Territorial, à compter du 1^{er} mars 2016.

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer l'avenant N°2 au contrat dans les conditions énoncées ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

22 FEV. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Jean-Claude DESCHIZEAUX,
Président



SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-
DOMBES
JASSANS
RIOTTIER

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents **21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016 :**

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Représentant du syndicat mixte à l'Assemblée générale de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34
Présents : 21
Pouvoirs : 2

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, rappelle que le syndicat mixte Val de Saône-Dombes adhère à l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise afin d'accéder au programme d'études mutualisées.

Il précise que la modification des statuts de l'agence a été votée le 25 juin 2015. A ce titre, le syndicat mixte Val de Saône-Dombes est appelé à siéger au sein du 2^{ème} collège. Pour les syndicats mixtes, la représentation des membres à l'Assemblée générale est ramenée à un siège.

Dominique VIAL se propose pour représenter le syndicat mixte.

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner Dominique VIAL comme représentante du syndicat mixte Val de Saône-Dombes à l'Assemblée générale de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

22 FEV. 2016

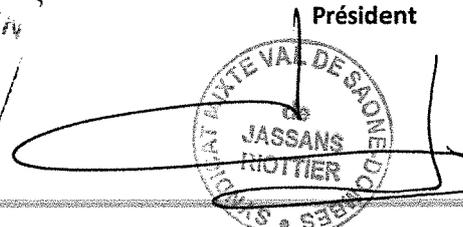
Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

24 FEV. 2016

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.



Jean-Claude DESCHIZEAUX,
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 10 février 2016, 19h

L'an deux mille seize, le dix février à dix-neuf heures, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie de Massieux, dans la salle des mariages, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 4 février 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Martial THEVENET, Francis BLOCH
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE

Ont été excusés :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Emmanuel BONNET, Louis DELECOURT, Brigitte COULON, Yves DUMOULIN, Pierre PERNET, André COLLON
- Communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Muriel LUGA-GIRAUD, Sandrine MERAND, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Marc PECHOUX a donné pouvoir à Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION a donné pouvoir à Bernard LITAUDON

Objet :

Fixation de la durée
d'amortissement des
immobilisations corporelles et
incorporelles

Date de convocation

4 février 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Pouvoirs : 2

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, rappelle que conformément à l'article L.2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

La durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est fixée pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, à l'exception toutefois (article R2321-1 du CGCT) :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme mentionnés à l'article L. 132-15 qui sont amortis sur une durée maximale de dix ans ;
- des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de cinq ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

Le président soumet au vote les durées suivantes :

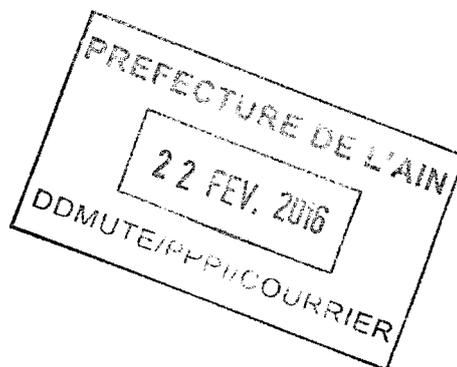
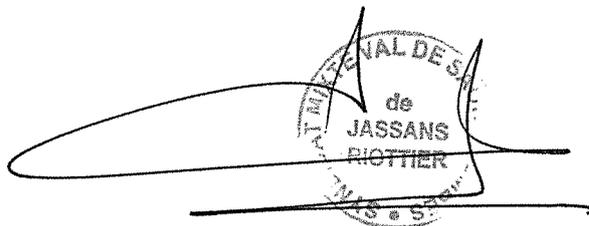
Chapitre	Type d'immobilisation	Durée
202	documents d'urbanisme	10 ans
2031	Etudes non suivies de réalisation	5 ans
205	Logiciels, licences, brevets	5 ans
2183	Matériel, bureau, informatique	5 ans
	Tous les autres biens d'un montant inférieur à 800 € TTC	1 an

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les durées d'amortissement telles qu'énoncées dans le tableau ci-dessus,
- **INSCRIT** les dépenses et recettes relatives à ses amortissements dans chaque budget.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents.
Pour copie conforme.

Jean-Claude DESCHIZEAUX,
Président





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 20 avril 2016, 14h30

L'an deux mille seize, le vingt avril à quatorze heures trente, le bureau syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni en mairie d'Illiat, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 6 membres sur 11, convoqués le 13 avril 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Jean-Claude AUBERT, Bernard GRISON
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Gilbert GROS
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Muriel LUGA-GIRAUD

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Martial THEVENET
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Thierry BRENOT
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE

Objet :

Validation de la convention
entre le SCoT Val de Saône-
Dombes et le Centre de gestion
01 : appui juridique

Date de convocation

13 avril 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 6

Monsieur Jean-Claude Deschizeaux, président, explique que les syndicats mixtes des SCoT de la Dombes et du Val de Saône Dombes ont sollicité le Centre de Gestion de l'Ain pour mettre à disposition un agent chargé de les accompagner en vue de la passation d'un marché de prestations intellectuelles. Il présente le projet de convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition, par le Centre de Gestion aux syndicats mixtes de la Dombes et du Val de Saône-Dombes, d'un agent en vue de réaliser une mission temporaire de conseil et d'accompagnement pour la passation du marché public suivant : « Marché d'étude en vue de la révision des deux SCOT ».

L'agent affecté assurera les missions suivantes :

- Réunion de démarrage du projet,
- Exposé des étapes clés de la consultation : délais, modalités de publicité, candidatures et offres, critères de sélection...,
- Etablissement du calendrier prévisionnel de l'opération,
- Rédaction de la Convention de Groupement de Commandes,
- Rédaction des pièces administratives composant le dossier de consultation des entreprises (DCE), et observations éventuelles,
- Restitution du projet de marché,
- Rédaction de l'avis d'appel public à la concurrence, transmission au support de presse,
- Dématérialisation,
- Rédaction des procès-verbaux des réunions de la Commission d'Appel d'Offres,
- Ouverture des plis avec analyse des candidatures et repêchage, le cas échéant,
- Relecture de l'analyse des offres et restitution,
- Rédaction des lettres de rejet et de notification,
- Assistance pendant toute la procédure,
- Participation à toutes les réunions, sur demande des syndicats, déplacements compris,
- Suivi de l'exécution du marché : conseil ponctuel plafonné à trois demandes.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

02 MAI 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

10 MAI 2016

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

LE BUREAU SYNDICAL,

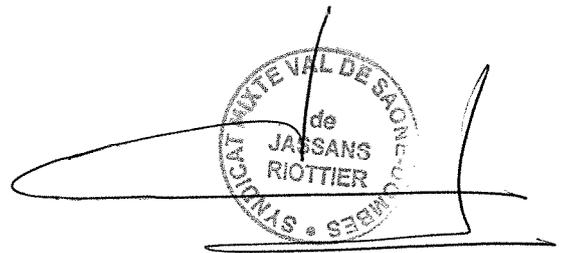
L'exposé du président entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mission d'assistance juridique entre d'une part les syndicats mixtes des SCoT de la Dombes et du Val de Saône-Dombes et d'autre part le centre de gestion de l'Ain
- AUTORISE le président à signer la convention

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Illiat, le 20 avril 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text: "SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE DOMBES de JASSANS RIOTTIER". The signature is a cursive-style name that appears to be "Jean Claude Deschizeaux".

PREFECTURE DE L'AIN

- 2 MAI 2016

SERVICE COURRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 11 mai 2016, 18h30

L'an deux mille seize, le onze mai à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle des fêtes de Mogneneins, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 19 membres sur 34, convoqués le 29 avril 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Pierre PERNET, André COLLON, Monique RONGEON,
Louis DELECOURT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL,
Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND,
Maurice VOISIN

Objet :

Révision des SCoT de la Dombes
et Val de Saône-Dombes :
élection de la CAO du
groupement

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Roger CHORIER, Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, Francis BLOCH, Bernard
GRISON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Muriel LUGA-GIRAUD

Date de convocation

29 avril 2016

Pouvoirs :

- Richard SIMMINI a donné pouvoir à Marc PECHOUX

Membres du Comité syndical

En exercice : 34
Présents : 19
Votants : 20

Monsieur le président explique que dans le cadre d'un groupement de commande, il est possible de mettre en place une Commission d'Appel d'Offres (CAO) composée de représentants des membres du groupement. Il propose de délibérer sur la constitution d'une CAO du groupement et d'en définir ses membres, qui représenteront le syndicat mixte Val de Saône-Dombes.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

18 MAI 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

20 MAI 2016

La CAO du groupement se compose de :

- membres à voix délibérative : le représentant du syndicat mixte et son suppléant ;
- membres à voix consultative : les personnalités compétentes pour participer aux débats ;
- membres additionnels : personnes compétentes en la matière qui fait l'objet du marché et/ou compétentes en matière de marchés publics.

La commission est composée d'un représentant de chaque membre du groupement et est présidée par le représentant du coordonnateur. Monsieur le président propose également d'élire un suppléant, élu parmi les membres à voix délibérative de la CAO.

Il précise par ailleurs que la CAO du groupement est présidée par le

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

représentant du coordonnateur du marché et qu'il peut désigner des personnalités compétentes et des membres additionnels, à voix consultative.

Sont élus à la CAO, avec 19 voix et un vote blanc :

Titulaire

Jean-Claude DESCHIZEAUX

Suppléant

Jean-Claude AUBERT

Il est précisé que la CAO du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur du marché, soit le président du SCoT Val de Saône Dombes, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont désignées personnalités compétentes :

Pour le SCoT Val de Saône-Dombes :

- Bernard GRISON
- Bernard LITAUDON
- Jean-Pierre CHAMPION
- Martial THEVENET

Il informe également des personnalités compétentes désignées pour le SCoT de la Dombes :

- Gisèle BACONNIER
- Jean-Marc DUBOST
- Marcel LANIER
- Alain DUPRE

Monsieur le président désigne enfin des membres additionnels, compétents dans la matière, à savoir les chargé(e)s de mission des syndicats mixtes :

Pour le SCoT Val de Saône-Dombes : Caroline HENGY

Pour le SCoT de la Dombes : Cédric BONNARDEL

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Mogneneins, le 11 mai 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



A handwritten signature in black ink, written over a circular stamp. The stamp contains the text "VAL DE SAONE DOMBES" around the perimeter, "de" in the center, and "JASSANS RIOTTIER" below it.

SYNDICAT MIXTE **SCoT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 11 mai 2016, 18h30

L'an deux mille seize, le onze mai à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle des fêtes de Mogneneins, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 19 membres sur 34, convoqués le 29 avril 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Pierre PERNET, André COLLON, Monique RONGEON,
Louis DELECOURT, Raymond MOUSSY, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL,
Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND,
Maurice VOISIN

Objet :

Révision conjointe des SCoT de la Dombes et Val de Saône-Dombes : approbation de la convention de groupement de commande

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Roger CHORIER, Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, Francis BLOCH, Bernard GRISON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO, Jérôme VENET
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Muriel LUGA-GIRAUD

Date de convocation

29 avril 2016

Pouvoirs :

- Richard SIMIMINI a donné pouvoir à Marc PECHOUX

Membres du Comité syndical

En exercice : 34
Présents : 19
Votants : 20

Monsieur le président expose le contenu et les enjeux de la convention de groupement de commande entre les syndicats mixtes des SCoT de la Dombes et de Val de Saône Dombes.

Il rappelle que les délégués ont reçu, annexé à leur convocation, le projet de convention pour pouvoir en prendre connaissance avant le déroulement du comité syndical.

La procédure de révision sera relancée dans un nouveau contexte réglementaire.

En effet, elle intègrera une nouvelle codification survenue en urbanisme et les nouveaux textes relatifs à la commande publique qui sont :

- Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Il rappelle que les délégués sont appelés à adopter :

- La constitution du groupement entre les syndicats mixtes des SCoT de la Dombes et du Val de Saône Dombes ;
- La désignation du coordonnateur de groupement : il est proposé que le coordonnateur du groupement soit le syndicat mixte du SCoT Val de Saône Dombes représenté par son président, Monsieur Jean Claude Deschizeaux.
- La révision des SCoT selon une procédure conjointe de consultation d'un

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

1^{er} MAI 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

20 MAI 2016

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

prestataire selon les modalités définies dans la convention : considérant le montant estimé du marché de prestations intellectuelles en vue de réviser les SCoT, il sera passé selon la procédure de l'appel d'offres conformément aux articles 66 et suivants du code des marchés publics.

- Le contenu de la convention ;
- Les modalités de financement et de paiement des prestations qui sont réparties de la manière suivante entre les syndicats mixtes des SCoT, au prorata de la population respective des deux territoires :
 - o 60% des dépenses engagées seront supportées par le syndicat mixte du SCoT val de Saône Dombes ;
 - o 40% des dépenses engagées seront supportées par le syndicat mixte du SCoT de la Dombes.

Pour rappel il a été mis en place une commission d'appel offres (CAO) du groupement, afin de favoriser la plus grande transparence dans la procédure.

LE COMITE SYNDICAL,

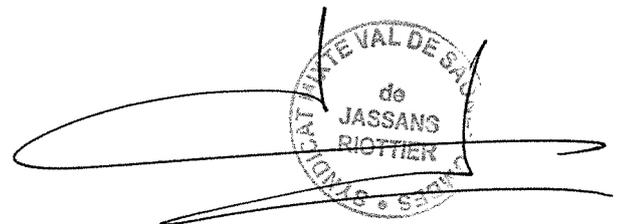
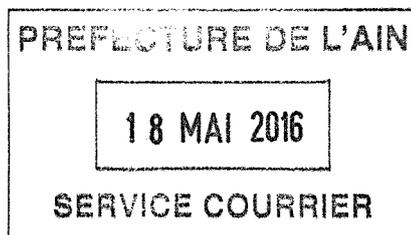
L'exposé du président entendu, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

- La constitution du groupement entre les syndicats mixtes des SCoT de la Dombes et du Val de Saône Dombes ;
- De désigner le syndicat mixte du SCoT Val de Saône Dombes coordonnateur du groupement ;
- De passer la convention pour lancer une consultation unique en vue de désigner un prestataire commun chargé de mener à bien la réalisation de la révision des deux SCoT ;
- Le besoin des syndicats de lancer la révision de leur document selon une procédure conjointe ;
- Le contenu de la convention du groupement de commande ;
- Les modalités de financement et de paiement qui sont réparties de la manière suivante entre les syndicats mixtes des SCoT :
 - o 60% des dépenses engagées seront supportées par le syndicat mixte du SCoT val de Saône Dombes ;
 - o 40% des dépenses engagées seront supportées par le syndicat mixte du SCoT de la Dombes.
- et autorise le président à signer la convention et toutes pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Mogneneins, le 11 mai 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCoT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

ARRETE DU PRESIDENT

Désignant deux représentants au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

LE PRESIDENT du syndicat mixte du SCOT Val de Saône-Dombes, **Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX**,

VU l'article 102 de la loi n°2008-776 du 04 août 2008 portant modernisation de l'économie et réformant le dispositif d'autorisation des équipements commerciaux ;

VU l'article L.751-2 du code de commerce précisant que lorsque la commune d'implantation fait partie d'un établissement public compétent en matière de schéma de cohérence territoriale, cet établissement est représenté par son président ou par un membre du conseil communautaire désigné par le président ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

A compter du 7 septembre 2016, sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation à **Monsieur Jean-Claude AUBERT**, 1^{er} vice-président du syndicat mixte, pour me représenter ou me remplacer au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et signer tout document afférent.

ARTICLE 2 :

En l'absence ou en cas d'empêchement de sa part, la délégation est donnée à **Monsieur Bernard LITAUDON**, 2^{ème} vice-président.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté à Monsieur Jean-Claude AUBERT et Monsieur Bernard LITAUDON.

L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

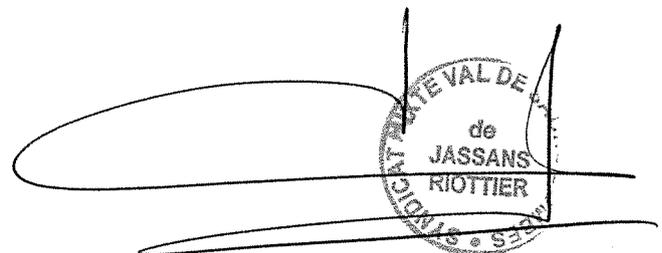
Fait à Jassans-Riottier, le 7 septembre 2016

**Le président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX**

Notifié le : 07/09/2016

Signature de Jean-Claude AUBERT

Signature de Bernard LITAUDON



Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2016, 20h30

L'an deux mille seize, le quatorze septembre à vingt heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 7 septembre 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Marie-Jeanne BEGUET, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY,
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE, Serge VARVIER

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Yves DUMOULIN, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Louis DELECOURT, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Marc PECHOUX a donné pouvoir à Richard SIMMINI

Objet :

Autorisation au président du syndicat mixte du SCOT Val de Saône Dombes, coordonnateur, de signature du marché relatif à la révision conjointe des SCOT de la Dombes et du Val de Saône Dombes

Date de convocation

7 septembre 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 22

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme VENET

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en juin 2016 afin de désigner un bureau d'études en charge de réviser conjointement les SCOT de la Dombes et du Val de Saône-Dombes.

La date limite de dépôt des offres était fixée au lundi 4 juillet 2016, à 12h00.

Cinq candidats ont remis une offre dans les délais.

Après vérification de la complétude des dossiers remis, et analyse des offres, la commission d'appel d'offres du groupement, réunie le 28 juillet 2016, a choisi l'offre économiquement la plus avantageuse.

C'est ainsi qu'il est proposé au comité syndical de délibérer pour autoriser le président coordonnateur, Monsieur Jean-Claude DESCHIZEAUX, à signer le marché relatif à la révision des SCOT de la Dombes et du Val de Saône Dombes avec l'opérateur économique retenu par la commission d'appel d'offres.

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

16 SEP. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

22 SEP. 2016

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2016-05-01 du 11 mai 2016 sur la composition de la Commission d'Appel d'Offre, chargée d'analyser les offres reçues,

Vu l'article 5 de la convention du groupement de commandes,

Vu la décision de la CAO du 28 juillet 2016,

A L'UNANIMITE :

Article 1 : APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 28 juillet 2016 ;

Article 2 : AUTORISE LE PRESIDENT à signer le marché à intervenir avec le groupement conjoint avec mandataire solidaire CITADIA / EVEN / AIRE PUBLIQUE désigné comme prestataire pour accompagner les syndicats mixtes des SCOT de la Dombes et du Val de Saône Dombes dans la révision respective des SCOT pour un montant total de 229 985,00 € HT.

Il est rappelé que le financement de l'opération est prévu selon une clé de répartition inspirée de la population respective du territoire de chaque syndicat comme suit :

- 60% des dépenses engagées seront supportées par le Syndicat Mixte SCOT VAL DE SAONE – DOMBES, coordonnateur, soit un montant de 137 991 € HT,

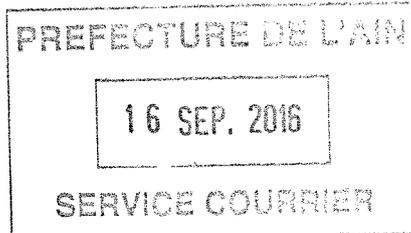
- 40% des dépenses engagées seront supportées par le Syndicat Mixte SCOT de la DOMBES, soit un montant de 91 994 € HT.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 14 septembre 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 14 septembre 2016, 20h30

L'an deux mille seize, le quatorze septembre à vingt heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie de Jassans-Riottier, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 21 membres sur 34, convoqués le 7 septembre 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Marie-Jeanne BEGUET, Pierre PERNET, Martial THEVENET, Francis BLOCH, Bernard GRISON, Richard SIMMINI, Monique RONGEON, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY,
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Thierry BRENOT, Yvette BADOIL, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Marie-Monique THIVOLLE, Serge VARVIER

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Yves DUMOULIN, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Louis DELECOURT, Brigitte COULON
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Nathalie BISIGNANO
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Jean-Pierre CHAMPION, Muriel LUGA-GIRAUD, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Marc PECHOUX a donné pouvoir à Richard SIMMINI

Objet :

CDAC - Désignation des
représentants/ remplaçants du
président

Date de convocation

7 septembre 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 21

Votants : 22

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme VENET

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

16 SEP. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

22 SEP. 2016

Monsieur le président expose l'article L751-2 du code du commerce relatif à la composition de la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Elle est présidée par le préfet et se compose de 7 élus et de 4 personnalités qualifiées.

L'article précise que « Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a à g [de l'article L751-2 du code du commerce], il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats ». De plus, « Aucun élu de la commune d'implantation [...] ne peut siéger en une autre qualité que celle de représentant de sa commune [...] »

Il est proposé de délibérer pour désigner 2 remplaçants.

Par ailleurs, le président peut, en cas d'empêchement, se faire représenter pour siéger à la CDAC.

Le président propose à l'assemblée de désigner 2 élus issus de communes différentes, susceptibles de remplacer ou représenter le président du syndicat mixte en cas de nécessité

LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

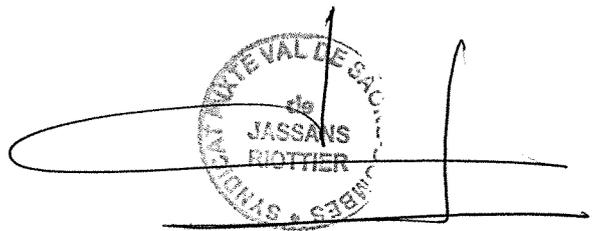
BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

- **DECIDE** de désigner Jean-Claude AUBERT, 1er vice-président du syndicat mixte, pour représenter ou remplacer le président au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et signer tout document afférent
- En l'absence ou en cas d'empêchement de sa part, la délégation est donnée à Monsieur Bernard LITAUDON, 2ème vice-président..

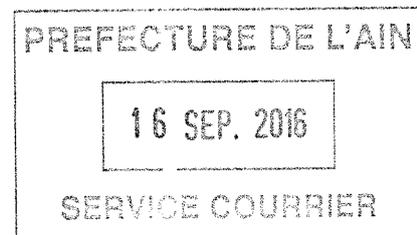
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Jassans-Riottier, le 14 septembre 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-DOBES' around the perimeter and 'de JASSANS RIOTTIER' in the center.



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr

ARRETE DU PRESIDENT

Portant délégation de signature des bordereaux de titres et de mandats

LE PRESIDENT du syndicat mixte du SCOT Val de Saône-Dombes, Monsieur
Jean-Claude DESCHIZEAUX,

*VU les articles L. 2122-19 et D. 1617-23 du Code Général des Collectivités
Territoriales (CGCT)*

ARRETE

ARTICLE 1er :

Conformément à l'article L. 2122-19 du CGCT, donne délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Madame Martine DURNERIN**, exerçant les fonctions de comptable, pour la signature électronique des bordereaux de titres et de mandats au format PES V2 avec un certificat électronique établi à son nom propre à compter du 1^{er} décembre 2016.

ARTICLE 2 :

Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, la signature des bordereaux récapitulants les mandats de dépense emportera certification du service fait des dépenses concernées et attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les dépenses concernées. De même, la signature des bordereaux récapitulants les titres de recettes emportera attestation du caractère exécutoire des pièces justifiant les recettes concernées et rendra exécutoires les titres de recettes qui y sont joints.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Ain et sera transcrit au recueil des actes administratifs.

ARTICLE 4 :

Notification du présent arrêté à l'intéressée et au comptable public assignataire.

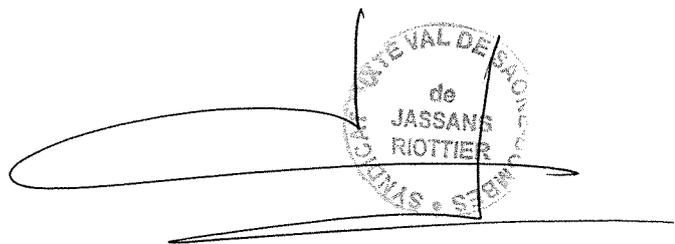
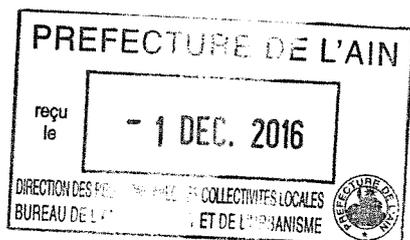
L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 01/12/2016

Signature de Martine DURNERIN

Fait à Jassans-Riottier, le 1^{er} décembre 2016

**Le président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX**



de JASSANS RIOTTIER
SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE DOMBES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2016, 18h30

L'an deux mille seize, le sept décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté de communes Montmerle 3 Rivières, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 18 membres sur 34, convoqués le 1^{er} décembre 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Pierre PERNET, Francis BLOCH, Bernard GRISON, Monique RONGEON, Louis DELECOURT
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Brigitte COULON, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Thierry BRENOT, Nathalie BISIGNANO, Yvette BADOIL
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Muriel LUGA-GIRAUD, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Richard SIMMINI a donné pouvoir à Bernard GRISON

Objet :

Biens à sortir de l'actif

Date de convocation

1^{er} décembre 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 18

Votants : 19

Secrétaire de séance : Marie Monique THIVOLLE

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

14 DEC. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

15 DEC. 2016

Monsieur le président expose que des biens hors d'usage sont inscrits à l'actif du syndicat mixte Val de Saône-Dombes et qu'il conviendrait de les mettre à la réforme.

L'état de l'actif fait apparaître les biens suivants qui sont aujourd'hui hors service ou ont été remplacés :

Compte	N° inventaire	Immobilisations	Valeur brute	Durée Amort	Amort antérieurs	Amort 2016	Provisions et dépréciations cumulées	Valeur nette
2183	2007-2	ORDI SAMSUNG R40 XIP2250	1 824,04	5	1 824,04	0.00	0.00	0.00
2183	2007-3	IMPRIMANTE HP	99,01	5	99,01	0.00	0.00	0.00
2051	2008-2	LOGICIEL SIG/EDICOM	1 239,85	5	1 239,85	0.00	0.00	0.00

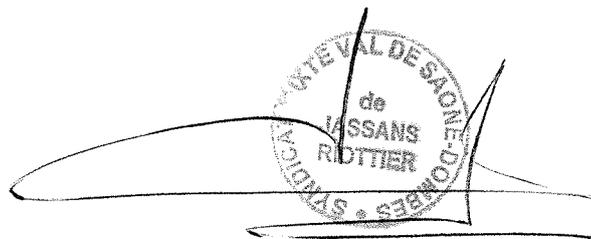
LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de mettre à la réforme les biens hors d'usage mentionnés ci-dessus inscrits à l'actif du syndicat mixte

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 7 décembre 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE VAL DE SAONE-DOBES" around the perimeter and "de JASSANS RIOTTIER" in the center. A handwritten signature is written over the stamp.



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOBES

Téléphone : 09 64 20 70 32
Télécopie : 04 74 09 06 54

BP 49 - 01480 Jassans-Riottier
Courriel : syndicatmixtevaldesaone@orange.fr
www.scot-saonedombes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 7 décembre 2016, 18h30

L'an deux mille seize, le sept décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte Val de Saône Dombes s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté de communes Montmerle 3 Rivières, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.

Sont présents 18 membres sur 34, convoqués le 1^{er} décembre 2016 :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Dominique VIAL, Vincent LAUTIER, Jean-Claude AUBERT, Roger CHORIER, Pierre PERNET, Francis BLOCH, Bernard GRISON, Monique RONGEON, Louis DELECOURT
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle-3-Rivières » :
Jean-Claude DESCHIZEAUX, Guy MORILLON, Gilbert GROS, Jérôme VENET, Raphaël LAMURE
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Bernard LITAUDON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Monique THIVOLLE, Sandrine MERAND

Ont été excusés :

- Représentants de la communauté de communes « Dombes Saône Vallée » :
Yves DUMOULIN, Martial THEVENET, André COLLON, Emmanuel BONNET, Frédéric BRU, Jean-José BETTIOL, Raymond MOUSSY, Brigitte COULON, Marc PECHOUX
- Représentants de la communauté de communes « Montmerle 3 Rivières » :
Thierry BRENOT, Nathalie BISIGNANO, Yvette BADOIL
- Représentants de la communauté de communes « Val de Saône-Chalaronne » :
Dominique VIOT, Muriel LUGA-GIRAUD, Maurice VOISIN

Pouvoirs :

- Richard SIMMINI a donné pouvoir à Bernard GRISON

Objet :

Retrait du syndicat mixte à l'association pour la création du PNR de la Dombes

Date de convocation

1^{er} décembre 2016

Membres du Comité syndical

En exercice : 34

Présents : 18

Votants : 19

Secrétaire de séance : Marie Monique THIVOLLE

Jean-Claude DESCHIZEAUX, président, rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2014, les délégués du syndicat mixte Val de Saône-Dombes ont désigné Monsieur Richard SIMMINI comme représentant du syndicat au sein l'association pour la création du Parc naturel régional (PNR) de la Dombes. Suite au récent retrait de la Région qui ne soutient plus la démarche PNR, il ne semble plus opportun de conserver un représentant du SCOT au sein de cette association.

Jean-Claude DESCHIZEAUX propose le retrait du syndicat mixte à l'association.

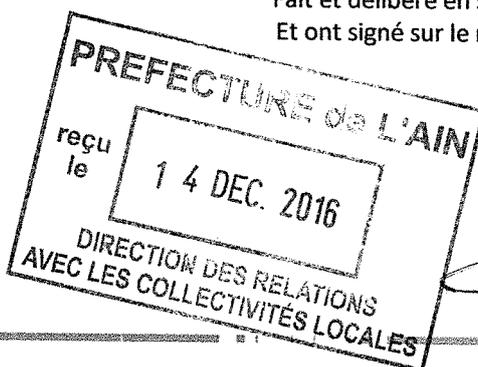
LE COMITE SYNDICAL, entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le retrait du syndicat mixte Val de Saône-Dombes à l'association pour la création du PNR de la Dombes

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 7 décembre 2016

Jean Claude DESCHIZEAUX
Président



SYNDICAT MIXTE **SCOT** VAL DE SAONE-DOMBES

Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :

14 DEC. 2016

Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :

15 DEC. 2016